

Prométhée

numéro 87
Janvier 2012

journal communiste
militant pour la construction du parti pour le socialisme



Bonne Année 2012

En vitesse accélérée, aux accents mensongers de la défense de la protection sociale et de l'emploi, aux intonations cocardières sur le « produisons en France » et en misant sur l'effet anesthésiant de la perspective de l'élection présidentielle, le Président et son gouvernement veulent instaurer une TVA dite « sociale ».

De quoi s'agit-il exactement ? Après des décennies d'exonération sur la part dite « patronale » de la cotisation sociale (partiellement compensée par le budget de L'État), le Président se prépare à satisfaire une vieille revendication du MEDEF : diminution des cotisations contre augmentation de la TVA. Cela se traduira concrètement par une double baisse du pouvoir d'achat pour la population laborieuse dans son ensemble. Indirectement c'est une réduction du salaire socialisé (la cotisation sociale) entraînant de nouvelles coupes sombres dans les remboursements. Directement l'augmentation de la TVA – l'impôt le plus injuste – entraînera une augmentation des prix, y compris ceux des produits de première nécessité.

Il s'agit d'un acte de guerre sociale !

Cette nouvelle agression vient après les deux plans de rigueur décrétés en 2011 et prépare la suite, à savoir une austérité généralisée. Dans les cartons gouvernementaux on trouve pêle mêle : le blocage, voire la diminution, des salaires et des retraites ; la poursuite des plans sociaux dans la fonction publique ; la liquidation du droit social par l'introduction de la flexibilité du contrat de travail et le chômage partiel (des mesures permettant de masquer statistiquement la montée du chômage) ; la fiscalisation totale des recettes de la Sécurité sociale passant d'une part par l'augmentation progressive de la TVA antisociale jusqu'à la disparition de la cotisation sociale et d'autre part par la fusion de la CSG avec l'impôt sur le revenu (option partagée à la fois par le MEDEF, l'UMP, la direction du PS et le FN; on se croirait en Grèce).

Ce vaste projet est connu de tous. Plusieurs de ces points sont déjà mis par le Président sur la table de la conférence gouvernement-patronat-syndicats du 18 janvier.

D'autres agressions sont en préparation dans un proche avenir, car pour les gestionnaires actuels de l'État du Capital – ainsi que tous ceux qui sont susceptibles de les remplacer s'ils s'inclinent devant le pouvoir des « marchés financiers » – il n'y a pas d'autre choix. Il est impératif de rembourser la dette dite « publique », plus exactement celle de l'État car le public (c'est-à-dire la masse des exploités) n'a jamais contracté cette dette.

Les fantomatiques « marchés financiers » ont une existence bien réelle : il s'agit de la classe dirigeante, autrement appelée

la bourgeoisie. Cette classe est parfaitement consciente de ses intérêts et elle les défend en conduisant méthodiquement sa propre lutte de classe au moyen d'une puissante organisation centralisée : l'État.

La meilleure preuve de cette réalité est apportée par la question de la dette dite « publique ». Rappelons ce que disait Marx de cette dernière : « *La dette publique, en d'autres termes, l'aliénation de l'État, qu'il soit despotique, constitutionnel ou républicain, marque de son empreinte l'ère capitaliste. La seule partie de la soi-disant richesse nationale qui entre réellement dans la possession collective des peuples modernes, c'est leur dette publique. (...) Le crédit public, voilà le credo du capital. La dette publique opère comme un des agents les plus énergiques de l'accumulation primitive. Par un coup de baguette, elle doue l'argent improductif de la vertu reproductrice et le convertit ainsi en capital, sans qu'il ait pour cela à subir les risques, les troubles inséparables de son emploi industriel et même de l'usure privée. Les créanciers publics, à vrai dire ne donnent rien* [souligné par nous], *car leur principal métamorphosé en effets publics d'un transfert facile, continue à fonctionner entre leurs mains comme autant de numéraire.* » (1)

Ainsi s'obstiner à reconnaître cette dette, même en demandant une expertise puis « *un réaménagement négocié des dettes publiques, l'échelonnement des remboursements, la baisse des taux d'intérêts* » (2) c'est reconnaître la légitimité du capital à demeurer à la direction de la société. En d'autres termes c'est s'interdire toute politique de transition vers le socialisme.

Pour les victimes du Capital, toutes les victimes – ces 99% dont parlent les indignés dans plusieurs pays dans le monde – la question qui se pose est celle d'être en capacité de mettre un terme au pouvoir de nuisances de la classe bourgeoise. Personne, mis à part quelques charlatans, ne connaît à l'avance comment les victimes du Capital – elles aussi – parviendront à agir consciemment en classe sociale. Une chose est certaine : cela passe par l'expression systématique de la contestation de toutes les mesures du gouvernement, par le refus de collaborer avec lui (par exemple en boycottant sa conférence antisociale du 18 janvier), puis progressivement par l'auto-organisation et la manifestation de la volonté de briser les diverses machines étatiques du Capital.

Emile Fabrol

1.- *Le Capital*, livre 1, 8e section, chapitre 31 la genèse du capital financier, pages 550-552, Éditions sociales 1976.

2.- *Le Programme du Front de gauche*, page 70.

Une Dette liée à la Nature militaire du Capitalisme

La situation politique actuelle est marquée par la crise du système capitaliste à l'échelle mondiale.

A l'image de la chute du système stalinien, il y a vingt ans maintenant, c'est une nouvelle fois la guerre et notamment la guerre en Afghanistan qui précipite la crise.

A la suite de la crise financière partie des États-Unis, ceux-ci ont injecté, près de 700 milliards de dollars dans le sauvetage de leurs établissements bancaires.

Cette somme est à rapprocher de celles que représentent les dépenses liées à la «guerre globale contre le terrorisme» du 11 septembre 2001, au début de la crise en 2008, à savoir 824 milliards de dollars (171,1 pour l'Afghanistan et 653 pour l'Irak).

Le coût total des guerres en Irak et en Afghanistan pourrait atteindre – sur la période 2001 –2017 – 2 400 milliards de dollars, selon un rapport officiel du Bureau du budget du Congrès américain (CBO). Les dépenses pour les guerres pourraient atteindre 1 700 milliards de dollars, auxquels il faudrait ajouter 705 milliards pour payer les intérêts d'emprunts.

Comment croire qu'il n'existe aucun lien de cause à effet entre ces deux masses financières ? Comment ne pas comprendre qu'une économie, fût-elle la première du monde, ne peut entretenir aussi longtemps un tel effort militaire, notamment les 600 000 emplois détruits de janvier 2008 à 2009 aux États-Unis. La facture de cette guerre est aujourd'hui présentée aux peuples.

Augustin Balby

Des Milices privées dans les Quartiers populaires

Le décret du 21 décembre 2011, où comment créer et développer massivement des milices privées pour contrôler les quartiers populaires. A la veille de Noël, François Fillion a signé un décret qui est passé presque inaperçu. Pourtant, ce texte ouvre la porte à un renforcement sécuritaire inédit, par l'intermédiaire d'acteurs privés. En effet, les gestionnaires d'immeubles collectifs d'habitation sont désormais autorisés à détenir des armes de 6ème catégorie pour assurer des missions de gardiennage et de sécurité.

L'habitat collectif, on le retrouve concentré dans les quartiers populaires. L'Union Sociale de l'Habitat à-elle-seule regroupe un parc de 4,2 millions de logements (dont 26% en Zone Urbaine Sensible) permettant de loger 10 millions de personnes (un français sur six !).

Un renforcement sécuritaire inédit dirigé vers les quartiers populaires et les plus modestes

Qui sont-elles ces 10 millions de personnes ? Pour 60%, des ménages dont le revenu est inférieur à 60% des ressources plafonds HLM. Pour un célibataire, moins de 60% du plafond signifie gagner moins que 926 € par mois. Pour une famille de 4 personnes, 1800 €. Un tiers des locataires se trouve même en dessous de 20% du plafond : soit moins de 320 € et pour une famille de 4 personnes 621 € par mois !

Pour 19%, il s'agit de familles monoparentales alors qu'elles ne représentent que 9% de l'ensemble de population. Pour 10%, il s'agit d'étrangers alors que ceux-ci ne constituent que 5% de la population globale. Ce décret apparait comme une nouvelle mesure contre le logement social qui s'est vu ponctionné financièrement à de nombreuses reprises par le gouvernement. Le mettant à mal au point qu'il est endetté à hauteur de 102 milliards d'euros et que le seul remboursement de la dette (annuités et intérêts) atteint 7,1 milliards d'euros représentant 41% des loyers...

Le 21 décembre, donc, avec effet immédiat le lendemain, Fillion a décidé de transformer les 50 000 gardiens d'immeubles (ils étaient encore 75 000, il y a 20 ans) en autant de milices privées qu'il n'y a de gestionnaires d'immeubles collectifs.

Les classes populaires (ouvriers, employés, retraités, privés

d'emplois) et la jeunesse populaire touchées de plein fouet par les effets de la crise du système capitaliste sont les 1ère cibles de Sarkozy – Fillion et Guéant cosignataire en tant que ministre de l'intérieur et de l'immigration (ce dernier terme n'est pas placé ici par hasard).

Certaines classes sociales seraient-elles dangereuses pour l'ordre social, difficile à maintenir en période de crise, de chômage et de précarité de masse ? Est-ce en dotant les gardiens de gazeuses (grosses bombes lacrymogènes) et de tonfas (matraques américaines) que les racines mêmes de la misère qui frappent les quartiers populaires disparaîtront ?

Il est vrai que l'objectif n'est pas de lutter contre la misère mais de maîtriser les miséreux. Le décret, qui plus est, prévoit la création de lieux de stockages de ces armes dans les quartiers. Mais jusqu'où veulent-ils aller ?

La mise en place insidieuse d'un nouvel ordre sécuritaire

L'armée s'entraîne déjà depuis de nombreuses années au CENZUB à Sissonne à faire la guerre urbaine, dans une mini ville de 5 000 habitants et un village constitué de 63 maisons, d'un camping dotés de caravanes (gens du voyage vous êtes prévenus). Une réserve militaire de 10 000 hommes a été créée pour intervenir en cas de crise interne. De quoi combler un Stéphane Gatignon Maire Europe Ecologie les Verts de Sevran qui a demandé l'intervention armée dans les quartiers.

Les polices municipales se développent à très grandes vitesse comme les caméras (35 000). En 20 ans, les effectifs de la police municipale ont augmenté de 50% pour atteindre 21 000 flics, soit 12,5% des forces de l'ordre. Avec des prérogatives qui comme les effectifs s'accroissent.

Quant à la police nationale, elle a connu avec la loi du 15 mars 2011 une véritable révolution. Jusqu'à cette date, seuls les policiers des corps actifs à la retraite pouvaient faire partie de la réserve civile de la police nationale. Depuis, cette réserve est ouverte aux policiers et à l'ensemble de la population dans des missions de sécurité. Imaginons une seule seconde, ce qu'en ferait le FN ou un parti populiste !

Depuis quelques années (en fait depuis le 11 septembre) est

apparue très clairement l'émergence idéologique d'un continuum intellectuel et organisationnel entre défense nationale et sécurité intérieure, avec la désignation d'ennemis intérieurs. Pour preuve, la gendarmerie, depuis le 3 août 2009, est sous la tutelle du ministère de l'Intérieur.

L'arsenal juridique, lui aussi n'a eu de cesse d'enfler. Depuis juin 2002, 42 lois sécuritaires ont été adoptées, soit un peu moins de 10% de l'activité législative consacrée uniquement à cette thématique entre 2002 et 2011 : de la Loi Sécurité Quotidienne (Vaillant – PS) à LOPPSI 2 (2011).

C'est donc dans ce contexte que Sarkozy – Fillion – Guéant ont décidé d'armer les concierges – gardiens. Mais en matière de loi sécuritaire, les socialistes ont aussi leur part de responsabilité avec la loi Vaillant de 2001 (Gouvernement auquel appartenait également Mélenchon).

Alors Marie Noëlle Lieneman, ancienne secrétaire d'Etat dans le gouvernement précité, peut toujours dénoncer ce décret comme une décision négative, sans même appeler à son retrait.

Des gardiens d'immeubles armés ? Non ! Des milices privées en nombre et bien équipées

Au demeurant, Sarkozy – Fillion – Guéant ne comptent pas véritablement transformer les gardiens d'immeuble en rambos des cités. Leur modèle est tout autre. C'est le GPIS, créé en 2004 sous le 1er mandat de maire de Bertrand Delanoë et financé par la Mairie de Paris pour moitié des 12,7 millions d'euros qu'il coûte.

Il s'agit d'un Groupement d'Intérêt Economique (sic !) dénommé Groupement Parisien Interbailleurs de Surveillance. Ce n'est ni plus ni moins qu'un service interne de surveillance propre à 13 bailleurs sociaux, regroupant 73 468 logements et 150 000 résidents. Le GPIS s'appuie sur un Poste de Commandement Opérationnel (terme appartenant au lexique militaire), 125 agents dotés d'uniformes proches de ceux de la police, de 50 véhicules, de 10 patrouilles cynophiles, d'un système de vidéosurveillance en temps réel. Il effectue en moyenne 88 000 rondes et 14 000 interventions par an.

Le décret 2011-1918 du 21 décembre 2011 ne s'adresse donc pas aux gardiens d'immeubles que l'on voit mal sortir ou rentrer les poubelles avec un tonfa accroché à la ceinture. Il vise en fait à généraliser l'expérience du GPIS et la renforcer en dotant ces milices privées d'armes de 6ème catégorie. Les GIE constituent une technique très souple qui ne suppose que la signature d'une convention entre les membres et l'inscription du groupement au registre du commerce.

A Versailles, un groupement inter bailleurs a été créé avec la police. A Reims, où les effectifs de la police municipale ont augmenté de 10% depuis 2008 et viennent d'être dotés de gilets pare balles, les bailleurs seraient en cours de finalisation d'un mini GPIS. Mathieu Rigouste chercheur à l'Université Paris VIII dans son excellent ouvrage : « *l'ennemi intérieur : généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine* », publié en 2009, décrit ce « *nouvel ordre sécuritaire* », structuré « *autour d'un ennemi intérieur vivant dans les quartiers populaires* », prenant place dans « *un capitalisme sécuritaire mondialisé* », et développant « *ethnicisation de la menace et racialisation* », ainsi qu'une « *division racialisée de la société* ».

Il y décrit les « *nouvelles techniques de contrôle des quartiers populaires* », « *la militarisation* », « *l'importation des méthodes de guerre urbaine* », « *le phantasme d'une antigéné-*

rilla post coloniale ».

De nouvelles techniques de contrôle des quartiers populaires

Le chercheur Hacène Belmessous explique pour sa part que pour son dernier ouvrage : « *J'ai commencé par la politique de la ville, en me demandant : qu'est-ce qu'on vise à travers ces opérations de rénovation urbaine ? Pourquoi faut-il l'intervention d'un policier qui estime qu'il faut détruire telle barre et pas telle autre ? Pourquoi ces démolitions en masse ? Les gens sentent que ce qui se joue, ce n'est pas une opération de rénovation urbaine, mais une mainmise policière. Je n'imaginai pas que derrière le discours du « renouveau » (cf. la campagne de Sarkozy et le plan « Espoir banlieues »), la police joue un rôle si important dans le conditionnement du territoire* ».

Auteur de « *Opération banlieues. Comment l'Etat prépare la guerre urbaine dans les cités françaises* », (2010) il démonte les rouages des politiques de rénovation des quartiers d'habitat social et leur modèle d'organisation policier, autour de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003, de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), du développement par l'Etat de la vidéosurveillance.



Michel Foucault considérait que la guerre peut servir de matrice d'analyse des rapports de pouvoir. Ce à quoi nous sommes confrontés aujourd'hui par l'entremise de ce décret en apparence anodin, c'est à un durcissement de la guerre de classes dans une période de décomposition sociale, démocratique (de la superstructure politique bourgeoise), économique, sous

l'effet d'un capitalisme financier exacerbé et totalitarisant, qui n'hésitera pas à faire usage de la violence physique pour maintenir sa domination.

Il est primordial pour lui d'empêcher toute forme d'organisation politique adverse dans les quartiers populaires où vit la fraction du prolétariat mondialisé la plus exploitée et la plus opprimée.

Au demeurant, les guerres néo impérialistes en Afghanistan, en Irak, en Libye et demain ailleurs, sans oublier la Palestine occupée procèdent elles aussi de cette évolution du monde. Y sont testés, appris et mis en répétition des modes de répression de masse, et y est mise en œuvre la préparation psychologique des populations à l'acceptation de la pratique de ces modes dans nos quartiers populaires et à l'ensemble de la société.

La première de nos responsabilités est de dévoiler ce processus pour le combattre sans attendre que l'on vienne nous menotter...

La Faillite programmée de l'Enseignement supérieur public

L'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI), l'Université de Savoie, l'Université Bordeaux III, l'Université de Limoges et l'École normale supérieure de Cachan ont connu deux exercices financiers consécutifs déficitaires. **Elles ont donc été placées sous la tutelle du Recteur.**

Sont menacées également à court terme l'Université de Paris XIII et l'INSA de Rouen, voire l'Université de Bretagne sud (déficit de 1,2 million d'euros), l'Université de Paris II, l'Université de Nantes (déficit de 4 millions) et celle de Pau (déficit de 2 millions).

En 2010, le déficit cumulé des Universités a atteint le pic de 37 millions d'€. En 2011, il a littéralement explosé.

Avec la loi sur l'autonomie, ce déficit va s'accroître inexorablement. Le président de l'Université de Savoie explique ainsi que le déficit enregistré en 2009 est le résultat des « mises aux normes comptables », « obligatoires » découlant de la LRU qui ont pesé pour 2,1 millions d'euros dans les comptes. Le président de l'Université de Limoges parle lui d'un « mécanisme » qui a conduit à 3 millions de déficit. Le Président de la Conférence des présidents d'université (CPU), affirme « on ne peut pas dire que c'est lié à la mauvaise gestion des présidents autonomes ». Il ajoute que la situation est liée « à l'autonomie, en raison du changement des règles comptables ». Le déficit est donc programmé pour mieux reformater l'enseignement supérieur public.

La loi sur l'autonomie modifie l'inscription budgétaire des recettes provenant des usagers de l'Université, les étudiants. Les frais d'inscriptions sont désormais comptabilisés sur deux exercices budgétaires : un tiers sur une année et les deux autres tiers sur la suivante.

La masse salariale est désormais réintégrée dans le budget universitaire. Elle constitue une donnée d'ajustement budgétaire. En d'autres termes, pour ne pas être en déficit, des postes sont gelés par dizaines, comme à Bordeaux (15 postes d'ATER), à l'Université de Bretagne-Sud (18 postes gelés, 44 renouvelés à durée déterminée pour éviter un engagement à long terme). Avec comme conséquence la suppression de formations : 8.000 heures de cours supprimées à Bordeaux et à l'Université de Bretagne Sud, les formations à faible effectif ont été fermées. A Grenoble I, les programmes de recherche et de formation seront en 2012 amputés de 5 à 10%. A Nantes, le déficit de 4 millions porte sur la masse salariale. Les économies passeront par une réduction de 20% des heures complémentaires, par la suppression de formations pour les personnels, par une baisse des prestations de fonctionnement et par le gel des investissements.

Et si cela n'est pas suffisant pour faire face aux dépenses, les universités puisent dans leurs réserves financières, comme l'a fait par exemple l'Université Paris VI. Elles se départissent donc d'une partie de leur épargne, parfois en réorientant des recettes (contrats de recherche, subvention de collectivités) devant financer d'autres dépenses (achat de matériel de recherche, financement de programmes de recherche). Mais cette voie comptable ne durera qu'un temps.

Demain, ce sont les droits d'inscriptions qui constitueront la nouvelle donnée d'ajustement, alors que la faillite des CROUS est-elle aussi organisée comme en témoigne la question du retard de versement des bourses. Mais demain, y-

aura-t-il encore des universités dignes de ce nom. *Le Monde* du 25 novembre 2011 titrait un de ses articles, non sans raison « des universités en ruine ».

Etudiants, Enseignants, Chercheurs, personnels administratifs ou technique, nous sommes tous dans la même galère qui vogue vers un enseignement supérieur public vivant dans la misère.

L'Université de Reims, comme toutes les autres est prise dans ce processus. D'ailleurs les fonds publics (État, Région, Département, Commune) lui échappent au profit d'établissements jugés plus rentables comme Science po Reims (60 millions d'€), l'École centrale (30 millions d'€ sur le site Reims Pomacle) ou encore RMS. Preuve que la présence massive d'étudiants issus des classes populaires et moyennes n'intéresse plus, la Ville de Reims a décidé de supprimer la gratuité de l'abonnement aux médiathèques pour les étudiants, en pleine crise économique !

Déjà des filières sont supprimées, des postes gelés, les bâtiments s'écroulent. Alors à quand le déficit programmé et organisé pour mieux recomposer l'URCA en fonction des seuls besoins du patronat, sous les diktats du Recteur et du pôle de compétitivité en agro-ressources?

La prétendue « autonomie » des universités est un jeu de dupes qui tue le service public et dessine la carte d'un enseignement supérieur à plusieurs vitesses.

Les personnels et les étudiants ne sont pas responsables des déficits engendrés par la politique du gouvernement relayée complaisamment par la conférence des présidents d'université (CPU).

Les personnels de l'Université de Pau réunis en assemblée générale viennent de se déclarer « **Université en colère !** », prêts à mener toutes les actions nécessaires afin d'obtenir du gouvernement les moyens nécessaires au bon fonctionnement de leur université : l'indignation et la colère montent, nous ne paierons pas leur crise ! L'Université de Reims pourrait rejoindre l'université de Pau.

Il y a des raisons objectives pour les personnels enseignant ou non enseignant et les étudiants de le faire.

Un cas concret : l'Université de Reims

En effet, le Budget de l'URCA pour 2011 après la 3ème Décision Budgétaire Modificatrice (DBM) laisse apparaître un déficit de fonctionnement de 1 115 996 €.

Pour éviter ce déficit, l'exécutif universitaire a **raclé les fonds de tiroir**, allant jusqu'à inscrire en recettes 2011, 200 000 € de subventions prévues pour BU, uniquement notifiés, mais dont le versement devrait s'effectuer en 2012. Cette pratique comptable porte atteinte à la sincérité du Budget 2011. Sans ce tour de passe – passe, le déficit atteindrait non pas 1 115 996 € mais 1 315 996 €. 15% du déficit sont ainsi camouflés.

Autre technique peu glorieuse et peu transparente, celles des amortissements neutralisés. Elle représente pour 2011 : 5 772 412 €.

Cette procédure de l'amortissement neutralisé est une baguette magique comptable qui consiste en la constatation parallèlement à la charge budgétaire d'une recette d'un même

montant qui neutralise cette charge, dans la section fonctionnement. L'Etat pousse les Universités à développer cette pratique dans le cadre de l'autonomie pour là aussi cacher les déficits.

A Orsay, en mars 2011, les commissaires aux comptes ont remis en cause la politique de neutralisation des amortissements. Les services financiers de l'Université de Montpellier II ont pour leur part souligné que « bien que ce mécanisme soit conforme aux préconisations de la M93, il appelle toutefois une vigilance particulière sur les modalités de financement des renouvellements d'équipement, l'établissement n'étant en rien assuré de l'octroi de nouvelles subventions ».

Si à Nantes, les amortissements neutralisés représentent 1,8% du budget, à Reims pour 2011, ils correspondent à 3,03% et passeront à 3,75% en 2012.

Ce qui ne manque pas de permettre de porter des doutes sur la sincérité du projet de budget 2012 de l'URCA, présenté comme devant dégager un excédent de fonctionnement de 1 069 946 € et une capacité d'autofinancement de 3 026 021 €.

Celui de 2011 avait lui aussi été présenté comme devant produire un excédent de gestion de 1 069 946 €. Alors en 2012, bis repetita ?

Il est vrai que les dépenses de fonctionnement et de personnel sont fortement comprimées passant de 190 009 035 € (Budget 2011 après la 3ème DBM) à 186 449 504 € (projet de Budget Initial 2012), soit moins 3 559 531 €.

Le fonctionnement général est particulièrement touché passant de 38 621 046 € à 34 601 364 €, soit moins 4 019 683 €, soit moins 10,4%.

Le montant budgétisé en 2012 au titre des heures complémentaires est en réduction de 658 973 €, soit une baisse de 18,8%.

L'IUT (là où les étudiants issus des couches populaires se concentrent) est la principale victime de cette baisse, avec la Faculté des Sciences Exactes et Naturelles.

La BU n'est pas épargnée. Les 200 000 € prévus pour 2012 mais intégrés au budget 2011 pour limiter le déficit ont pour conséquence que « les dépenses documentaires ont été réduites ». Cela au moment même où la ville de Reims va faire payer les étudiants pour emprunter des livres dans les Médiathèques et bibliothèques municipales.

Au demeurant, le projet de BI 2012 prévoit une perte de recettes d'investissement de 2 095 421 € (recherche, SAIC, maintenance).

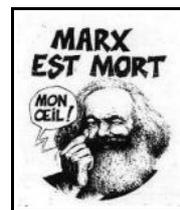
Ce n'est pas grave. **La baguette magique des amortissements neutralisés est là.** Ceux qualifiés prosaïquement ou pudiquement de « recettes non décaissables » (pour ne pas dire de l'argent qui n'existe pas) augmentent de 1 237 156 € pour atteindre 7 009 568 €. C'est comme cela que le projet de budget 2012 présente un excédent de gestion et une capacité d'autofinancement. C'est comme cela que l'URCA évite d'être pour la deuxième année consécutive en déficit et par conséquent se soustrait à la tutelle rectorale.

Mais il s'agit là d'une boîte de pandore, voire d'une bombe retardement. Même des sénateurs de droites dans un rapport l'écrivent : « La neutralisation est applicable aux établissements qui ne supportent pas la charge de renouvellement des biens dont ils disposent : elle permet de constater la dépréciation du bien, sans qu'il soit pour autant nécessaire pour l'établissement de dégager des ressources financières en vue

de financer ce renouvellement, qui est à la charge du propriétaire, c'est-à-dire l'Etat. La charge de renouvellement est ainsi neutralisée par la constatation d'un produit exceptionnel de même montant par prélèvement sur l'apport de l'Etat. » Or, « le financement de la charge du renouvellement soulève nécessairement des questions délicates : cela implique de dégager des ressources financières nouvelles dans un contexte budgétaire extrêmement contraint ». Rapport d'information n° 578 (2009-2010) de MM. Philippe ADNOT et Jean-Léon DUPONT, fait au nom de la commission de la culture et de la commission des finances, déposé le 23 juin 2010. Philippe Adnot est le Président du conseil général de l'Aube et l'initiateur de l'Université de Technologie de Troyes.

L'URCA n'étant pas propriétaire des locaux qu'elle utilise, l'amortissement des bâtiments a été neutralisé, c'est-à-dire passé en recettes. Ces écritures contribuent en 2011 à réduire le déficit et pour 2012 à permettre de présenter un budget excédentaire. **Sans ces écritures, le déficit en 2011 n'aurait pas été de 1 115 996 €, mais 6 888 408 €. Le projet de BI 2012 ne serait pas excédentaire de 1 069 946 € mais déficitaires de 5 939 622 € après des coupes sombres dans le fonctionnement (heures complémentaires, achats documentaires pour la BU).**

Une fois devenue propriétaire des locaux dans le cadre de l'autonomie, l'URCA ne pourra plus jouer à ce jeu comptable qui bien qu'elle soit en déficit lui permet d'être virtuellement excédentaire. On a ainsi un avant-goût de ce qui se produira si la dévolution des locaux à l'Université devient effective dans le cadre de l'autonomie. La saveur acre de mesures sans précédents d'austérité.



Les militants et les militantes communistes qui rédigent ce journal contribuent à :

- Démontrer** que le capitalisme n'est pas la fin de l'histoire.
- Reforger** une conscience politique du prolétariat sévèrement mise à mal par l'expérience des États dits « socialistes » et par le triste bilan des gouvernements de « gauche ».
- Affirmer et défendre**, en toutes circonstances, l'indépendance politique du prolétariat vis-à-vis de la bourgeoisie.
- Promouvoir** la nécessaire libération du capitalisme en réaffirmant que « l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ».
- Faire émerger** l'indispensable unité internationale du prolétariat pour en finir avec la mondialisation et ses guerres impérialistes.
- Militer** pour l'organisation du prolétariat « en classe et donc en parti politique ».



Site Internet : <http://www.promethee-1871.com>
Prenez contact avec nous : club.promethee@gmail.com

Date de bouclage : 8 janvier 2012
Directeur de la publication : Emile Fabrol

ISSN : 1142-2254
